## -··÷

## ARRONDISSEMENT DE CLERMONT



N°60/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021

Le 3 septembre deux mil vingt et un à 18 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 27 août 2021.

<u>PRESENTS</u>: M. Desmedt, Maire; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Choquet, Adjoints; Mmes Dollez, Delamarre, Fernandes, M. Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS</u>: M. Convers par M. Desmedt, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, Mme Trézel par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil et M. Matron par M. Bourgeteau.

ABSENTS EXCUSES: MM. Hamot, Kwak et Lenoble.

ABSENTS: M. Berthelot. Mme Konan

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes Pour: 23 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

## OBJET: Création d'un nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 qui mentionne que les limites des agglomérations sont fixées par arrêté du Maire ;

Vu le projet de création d'un cimetière,

Vu le rapport de l'hydrogéologue,

Considérant que la création d'un nouveau cimetière est rendue nécessaire par la saturation du terrain actuellement consacré à l'inhumation des défunts,

Considérant que l'extension du cimetière actuel, au cœur de l'espace bâti n'est pas envisageable ;

Considérant que la création de ce nouveau cimetière, situé à l'extérieur du périmètre d'agglomération et à plus de 35 mètres des habitations, n'est pas soumise à autorisation préfectorale,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- > APPROUVE la création d'un nouveau cimetière, le long de la RD117, en direction du village Plainval.
- > AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée Conseiller Départemental